

EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 4

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Acquisition d'une œuvre de l'artiste Bernard Lachaniette intitulée « *Petite mélodie pour Marc Perrone* »

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a organisé une exposition du 20 juin au 29 septembre 2024 des œuvres de Bernad Lachaniette intitulée « *L'accordéon sa muse* »,
- Considérant qu'à l'issue de cette exposition, le musée a souhaité se porter acquéreur d'une des toiles grand format (150 x 120 cm) intitulée « *Petite mélodie pour Marc Perrone* », dont le titre fait le lien avec l'univers musical de ce musicien accordéoniste diatoniste, mélodiste hors pair connu entre autres pour ses musiques de film,
- Considérant que l'acquisition est proposée au prix de 2 000 euros et s'accompagne d'un contrat de cession de droits permettant au musée d'exposer et de reproduire librement l'œuvre sur tous ses supports de communication,
- Considérant que la Ville de Tulle va solliciter une subvention à hauteur de 30 % (soit 600 euros) auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées,
- Considérant que la Commission d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine en date du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette acquisition,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité


1 - Approuve l'acquisition, pour un montant de 2 000 euros, de l'œuvre de Bernard Lachaniette intitulée « *Petite mélodie pour Marc Perrone* » pour affectation aux collections de la Cité de l'accordéon et des patrimoines (M1191).

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 30% (soit 600 euros) et à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

3 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

Du - 12/12/2024